

7.1	La formation continue : évolution	212
7.2	La formation continue dans les GRETA	214
7.3	La formation continue dans l'enseignement supérieur	216

Présentation

En 2008, soit trois ans après la mise en place de la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage avoisine 30 milliards d'euros [1]. Elle s'accroît de plus de 5 % par rapport à 2007, soit une hausse de même ampleur qu'entre 2006 et 2007.

Cette augmentation s'explique en 2008 par la croissance des dépenses des entreprises (environ 5 %), par celles des dépenses de l'État (8 %) et des fonctions publiques pour leurs agents (6 %).

Principaux financeurs de la formation professionnelle continue, les entreprises engagent 42 % de la dépense totale. Les dépenses de formation de l'État et celles des régions sont très voisines et représentent respectivement 16 et 15 % de l'ensemble. Les dépenses supportées par les ménages pour financer leur formation continue (4 % de la dépense globale) ont progressé de 9 % entre 2007 et 2008. Les dépenses des trois fonctions publiques pour la formation de leur personnel représentent 19 % de la dépense totale.

Les jeunes, à eux seuls, bénéficient de 24 % de la dépense de formation professionnelle [2]. Les régions leur consacrent, en effet, 54 % de leurs dépenses dans ce domaine, moins qu'en 2007 (60 %) du fait d'une réduction des dépenses pour les stages de formation. La dépense de l'État et des régions pour les demandeurs d'emploi augmente à nouveau en 2008. Les actifs occupés sont les principaux bénéficiaires des dépenses de formation continue, avec 63 % de la dépense totale. L'ensemble des établissements de l'éducation nationale réalise, en 2008, un chiffre d'affaires de 771 millions d'euros au titre des activités de formation continue, soit une hausse de 6,5 % par rapport à 2007 [3]. Cette évolution résulte d'une augmentation de l'activité des établissements d'enseignement supérieur (+ 8 %), associée à une hausse de l'activité des GRETA (+ 5,3 %). Le nombre de stagiaires suit la même tendance que le chiffre d'affaires. Il augmente dans les GRETA (+ 5 %) comme dans les établissements de l'enseignement supérieur (+ 2,6 %).

Le nombre global d'heures-stagiaires progresse d'environ 1 %. Cette augmentation provient des établissements d'enseignement supérieur (+ 7 %), le nombre d'heures-stagiaires affichant une baisse dans les GRETA (environ - 5 %).

Définitions

Formation continue

La formation continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

Marché de la formation professionnelle

Le marché de la formation professionnelle est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'administration un bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue est l'activité principale (NAF 804C), mais aussi d'autres organismes d'enseignement, dont ce n'est pas l'activité principale.

Financement de l'État

Fonds provenant surtout du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) ; y contribuent le fonds national pour l'emploi (FNE), le Pôle emploi, le fonds social européen (FSE) et le budget de formation des agents de la fonction publique.

Financement des collectivités territoriales

Depuis 25 ans, la décentralisation de l'apprentissage et de la formation professionnelle se met en œuvre progressivement. La loi du 7 janvier 1983 a donné aux régions la compétence générale en matière d'apprentissage et de formation professionnelle, puis la loi du 20 décembre 1993 leur a donné la charge de la formation continue des jeunes. La loi du 27 février 2002 a étendu aux adultes la compétence des régions pour l'organisation des formations à travers le plan régional de développement des formations (PRDF). Enfin, la loi du 13 août 2004 a organisé la décentralisation de l'organisation et du financement d'une partie des stages de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

Financement des entreprises

Depuis 1993, les entreprises de 10 salariés et plus sont assujetties à une obligation de participer au financement de la formation professionnelle. Cette obligation s'élève en 2008 à 1,6 % de la masse salariale pour les entreprises de 20 salariés et plus, et à 1,05 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés. En 2008, elles doivent acquitter une contribution égale à 0,55 % des salaires versés.

Stagiaires, heures-stagiaires, GRETA

Voir 7.2.

Sources :

- [1] [2] DARES, ministère du travail, de l'emploi et de la santé.
- [3] MENJVA-MESR DEPP/Enquêtes n° 63 sur l'activité des GRETA et n° 6 sur l'activité de formation continue des établissements d'enseignement supérieur.

Pour en savoir plus

- « DARES Analyses, novembre 2010 », n° 73, DARES.
- Notes d'Information, 11.08, 09.11.

[1] Dépense globale par financeur final (y compris investissement) (en millions d'euros) (France métropolitaine + DOM).

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Structure 2008 (en %)	Évolution 2008/2007 (en %)
État	5 075	4 596	4 470	4 655	4 403	4 759	16	8,1
Régions	2 061	2 715	3 410	3 793	4 144	4 302	15	3,8
Autres collectivités territoriales	32	45	44	48	49	52	0	6,4
Entreprises	9 928	10 060	10 530	11 174	11 999	12 569	42	4,8
Ménages	942	960	970	1 029	1 080	1 177	4	9,0
Autres administrations publiques et Unedic	1 347	1 456	1 325	1 180	1 293	1 291	4	-0,1
<i>dont : autres administrations publiques</i>	150	160	157	171	197	227	1	15,3
<i>Unedic</i>	1 197	1 296	1 168	1 009	1 096	1 064	3	-2,9
Total (hors fonctions publiques pour leurs propres agents)	19 385	19 832	20 749	21 879	22 968	24 150	81	5,1
Fonctions publiques pour leurs propres agents	4 801	4 909	4 885	4 991	5 320	5 626	19	5,8
Total	24 186	24 741	25 634	26 870	28 288	29 776	100	5,3

[2] Dépense globale par public bénéficiaire (en millions d'euros) (France métropolitaine + DOM).

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Structure en 2008 (en %)	Évolution 2008/2007 (en %)
Jeunes	5 942	5 967	6 370	6 788	7 106	7 128	24	0,3
Apprentissage	3 795	3 843	4 048	4 447	4 752	4 834	17	1,7
Alternance	1 348	1 270	1 300	1 225	1 341	1 338	4	-0,2
Formation et accompagnement des jeunes	799	854	1 022	1 116	1 013	956	3	-5,6
Demandeurs d'emploi	3 464	3 623	3 536	3 425	3 376	3 636	12	7,7
Agents du secteur public	4 685	4 790	4 803	4 944	5 263	5 594	19	6,3
Actifs occupés du secteur privé	9 725	9 970	10 582	11 425	12 184	13 059	44	7,2
Investissement	370	391	343	288	359	359	1	-0,1
Total	24 186	24 741	25 634	26 870	28 288	29 776	100	5,3

[3] L'activité de formation continue de l'éducation nationale (France métropolitaine + DOM).

	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)			Nombre de stagiaires			Nombre d'heures-stagiaires (en milliers)		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
GRETA	398,1	401,1	422,4	439 400	456 500	479 000	58 100	55 700	53 000
Enseignement supérieur	317,0	323,0	349,0	429 000	454 000	466 000	58 000	57 000	61 000
<i>dont universités et grandes écoles</i>	224,0	224,0	241,0	348 000	360 000	383 000	42 000	44 000	45 000
Total éducation nationale	715,1	724,1	771,4	868 400	910 500	945 000	116 100	112 700	114 000

Présentation

En 2009, les établissements secondaires publics regroupés au sein de 220 groupements d'établissements (GRETA) ont mis en commun leurs moyens en personnels, en locaux et en équipements pour répondre aux besoins de formation continue. Ils ont accueilli au total 510 000 stagiaires, pour une durée moyenne de prestation d'un peu plus d'une centaine d'heures (107) par individu.

Les effectifs de stagiaires sont repartis à la hausse depuis 2006 (+ 7 % entre 2008 et 2009, + 5 % attendu entre 2009 et 2010 selon les derniers chiffres provisoires). Dans le même temps, le nombre total des heures qui leur sont consacrées continue de diminuer (- 2 % par rapport à 2008, - 3 % attendu entre 2009 et 2010) [1].

Le volume financier généré par les GRETA a atteint 452 millions d'euros en 2009, en progression de 7 % par rapport à l'année précédente (une partie de cette progression est imputable à une comptabilisation incomplète des données d'activité des GIPFCIP académiques en 2008). En 2010, il progresserait encore de 7 % pour atteindre 482 millions d'euros (chiffre provisoire) [2]. Au niveau national, l'origine des financements s'équilibre entre fonds publics et privés, mais cette parité globale masque d'importantes disparités académiques. En Guadeloupe, en Guyane, en Corse et dans les académies d'Amiens ou de Limoges, le financement des actions des GRETA est assuré pour plus du tiers du chiffre d'affaire académique par des fonds publics (État ou collectivités territoriales), tandis que dans d'autres académies plus importantes comme Bordeaux, Paris, Nantes ou Lyon, les bilans d'activité montrent un financement plus important en provenance de la sphère privée (entreprises, OPCA ou individus). Les académies de Nancy-Metz et de Lille, qui pèsent plus lourd dans le chiffre d'affaire national, dépendent cependant principalement de fonds publics. En 2009, comme en 2008, la moitié du chiffre d'affaire national est réalisée par neuf académies [3].

Définitions

Le réseau des GRETA

C'est le réseau de la « formation continue » des établissements du second degré du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (MENJVA). Le réseau des GRETA s'est mis en place progressivement à la suite des lois de 1971 qui font obligation aux employeurs de financer la formation continue de leurs salariés. Ce réseau permet de mettre le potentiel éducatif du MENJVA au service de la formation continue des adultes. Dans les années récentes, l'offre du réseau des GRETA s'est élargie à de nouvelles prestations : orientation, bilan de compétences, validation des acquis de l'expérience, qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du code du travail (art L6313-1). Des relations partenariales avec de grands groupes privés et publics se sont également développées avec lesquels ont été signées des conventions nationales au service de la formation continue de leurs salariés.

Depuis 2002, chaque académie s'est aussi progressivement dotée d'un groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle (GIPFCIP) pour développer des coopérations qui complètent l'offre de service des GRETA. Les GIP académiques construisent des dispositifs sur mesure et ont notamment intégré les missions de conseil, ingénierie et formation des acteurs des CAFOC (centres académiques de formation continue).

Stagiaires

Un stagiaire peut être compté autant de fois que de participations à des actions de formation continue pendant l'année civile.

Heures-stagiaires

(Stagiaires) X (durée en heures des prestations).

Avertissement

Depuis 2007, le déploiement d'un nouveau logiciel de gestion dans les GRETA empêche la remontée de l'enquête n° 63 sous son format habituel. En conséquence, les remontées statistiques sur l'activité des GRETA se limitent pour ces trois dernières années à de simples agrégats académiques de mesure d'activité.

Sources :

- MENJVA-MESR DEPP
Enquête n° 63 « Bilan des actions de formation continue dans les GRETA et les CAFOC ».
- MENJVA DGESCO pour les données 2008.

Pour en savoir plus

- <http://eduscol.education.fr/>

[1] Évolution du nombre des stagiaires et du volume des heures stagiaires dans les GRETA (France métropolitaine + DOM)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010p
Heures stagiaires (en millions)	69,9	66,1	65,6	64,6	62,3	57,9	58,1	55,7	53,0	51,9	50,5
Stagiaires (en milliers)	518,0	506,1	484,9	478,3	472,9	446,1	439,4	456,5	479,0	509,8	534,0

[2] Évolution du chiffre d'affaires des GRETA selon l'origine du financement (milliers d'euros) (France métropolitaine + DOM)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010p
Fonds publics	196,2	194,7	201,5	205,2	206,3	211,4	208,1	208,8	210,8	229,9	262,9
Fonds privés	206,9	215,3	217,8	200,1	199,8	188,6	190,0	192,6	211,6	221,9	219,0
Total	403,1	410,0	419,3	405,3	406,1	400,0	398,1	401,4	422,4	451,8	481,9

[3] Répartition du chiffre d'affaire (CA) par académie selon l'origine du financement en 2009 (milliers d'euros) (France métropolitaine + DOM)

	CA fonds publics	CA fonds privés	Total CA	% fonds publics	% CA total
Aix-Marseille	10 453	9 811	20 264	51,6	4,5
Amiens	9 845	4 108	13 953	70,6	3,1
Besançon	3 233	2 742	5 974	54,1	1,3
Bordeaux	5 111	14 009	19 120	23,8	4,0
Caen	6 851	4 871	11 723	58,4	2,6
Clermont-Ferrand	8 014	5 901	13 915	57,6	3,1
Corse	1 370	371	1 742	78,7	0,4
Créteil	17 464	18 076	35 540	49,1	7,9
Dijon	5 733	3 399	9 133	62,8	2,0
Grenoble	14 280	16 011	30 291	47,1	6,7
Lille	15 130	10 226	25 356	59,7	5,6
Limoges	4 695	2 202	6 898	68,1	1,5
Lyon	6 837	9 970	16 808	40,7	3,7
Montpellier	10 695	7 925	18 620	57,4	4,1
Nancy-Metz	15 709	7 983	23 692	66,3	5,3
Nantes	6 330	9 918	16 248	39,0	3,6
Nice	6 076	6 343	12 420	48,9	2,8
Orléans-Tours	8 256	6 795	15 052	54,9	3,3
Paris (1)	9 460	17 980	27 440	34,5	6,1
Poitiers	4 639	4 294	8 933	51,9	2,0
Reims	5 306	4 901	10 207	53,1	2,3
Rennes	9 557	8 794	18 351	52,1	4,1
Rouen	9 942	7 769	17 711	56,1	3,9
Strasbourg (1)	6 770	9 360	16 130	42,0	3,6
Toulouse	9 583	11 287	20 870	45,9	4,6
Versailles	11 978	13 010	24 987	47,9	5,5
Guadeloupe	1 248	139	1 387	90,0	0,3
Guyane	1 825	510	2 335	78,1	0,5
Martinique	1 716	1 744	3 460	49,6	0,8
La Réunion	1 773	1 479	3 252	54,5	0,7
France métr. + DOM	229 879	221 931	451 810	50,9	100,0

(1) Pour ces académies, le CA du GIPFCIP (CAFOC) a été estimé.

Présentation

En 2009, les universités (78 % des stagiaires), les écoles d'ingénieurs publiques (3 %) et le CNAM (19 %) ont formé 448 000 stagiaires contre 465 000 en 2008 [1]. Cette baisse de 4 % est due à la diminution des stagiaires dans les universités (- 5 %) car, pour sa part, le CNAM regagne 4 % d'auditeurs par rapport à 2008. Les stagiaires de la formation continue sont en majorité des particuliers inscrits à leur initiative (47 %) et des salariés (34 %) ; les demandeurs d'emploi représentent 10 % du total. Dans les universités, les particuliers inscrits à leur initiative diminuent de 20 % en 2009 alors que les effectifs des salariés augmentent de 8 % et ceux des demandeurs d'emploi de 16 %. Continuant sa progression, le nombre des stagiaires sous contrat de professionnalisation augmente de 27 % (12 800 contrats en alternance signés). Le volume d'heures-stagiaires dispensées dans les universités augmente de 8 %, et notamment celui des stagiaires salariés (+ 17 %). La durée moyenne des stages gagne 18 heures en une année et s'établit à 136 heures. Cette hausse est principalement due à l'allongement de la durée moyenne des stages des salariés envoyés au titre du plan de formation de l'entreprise qui passe de 85 à 91 heures.

Le chiffre d'affaires de la formation continue dans l'enseignement supérieur atteint 360 millions d'euros en 2009, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2008 [2]. Les recettes des universités, qui représentent 60 % de l'ensemble, progressent de 5 % ainsi que celles des écoles ; celles du CNAM restent stables (30 % du total). L'origine privée des ressources de la formation continue dans le chiffre d'affaires des universités se confirme avec un ratio de 69 % des fonds privés dont 45 % en provenance des entreprises et des OPCA, et 24 % des individuels payants. Les ressources publiques diminuent encore d'un point pour ne représenter que 24 % de l'ensemble des financements ; la part des subventions régionales (13,8 %) se resserre également. Avec deux millions d'euros, les fonds en provenance de Pôle emploi ne représentent que 2 % des fonds publics (soit 0,6 % de l'ensemble).

Définitions

Champ - Tous les établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dont la mission est de faire de l'enseignement supérieur. Ces établissements sont classés en fonction de leur catégorie juridique telle que définie par la loi du 26 janvier 1984. On regroupe, sous la catégorie « universités », les universités et leurs composantes, les 3 INP et les deux centres interuniversitaires de formation continue (CUEFA de Grenoble et CUCES de Nancy), les universités de technologie et Paris-Dauphine. La seconde catégorie « grands établissements supérieurs et écoles » comprend l'INALCO, l'IEP PARIS, les écoles rattachées aux universités (IEP, IAE, ingénieurs), les écoles normales supérieures et quelques grands établissements, les écoles et instituts extérieurs aux universités. La dernière catégorie du champ de l'enquête se compose du CNAM et des centres régionaux associés de l'Arcnam.

À la suite des instituts de promotion sociale du travail (IPST) créés dans les universités au début des années cinquante, la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur introduit, pour la première fois en 1968, la formation continue comme une mission fondamentale des universités, laquelle sera placée par la loi Savary de 1984 au même rang que la formation initiale. La loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU ou loi Pécresse) offre plus d'autonomie et de souplesse aux universités pour développer la formation continue notamment à travers la création de fondations.

INP - Institut national polytechnique.

OPCA - Organismes paritaires agréés qui collectent les fonds des entreprises pour la formation continue des salariés des PME.

Le DAEU - Diplôme d'accès aux études universitaires successeur de l'ESEU, créé en 1957, il permet à des personnes d'entrer à l'université sans posséder le baccalauréat.

DIF - Créé par la loi du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, le droit individuel à la formation (DIF) a pour objectif de permettre à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquête n° 6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

Pour en savoir plus

Note d'Information, 11.08, 11.02, 10.05, 09.06.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20303/evaluation-statistiques.html>

<http://www.education.gouv.fr/pid53/evaluation-et-statistiques.html>

<http://www.education.gouv.fr/pid53/evaluation-et-statistiques.html>

[1] Répartition des stagiaires (milliers) et heures-stagiaires (millions) par type de dispositif, année civile 2009

(France métropolitaine + DOM + COM)

	Universités, INP et UT (1)			Grands établissements et écoles (1)		
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne (en heures)
Plan de formation	102,4	9,4	91	9,7	0,6	58
Crédit individuel de formation	13,1	4,0	305	0,4	0,1	351
Sous contrat de professionnalisation	12,9	6,9	533	0,1	0,1	544
Total salariés	128,4	20,2	157	10,1	0,7	73
Demandeurs d'emploi	38,5	9,7	252	0,4	0,2	449
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	28,3	6,8	240	0,3	0,1	418
Particuliers inscrits à leur initiative	146,7	14,3	97	2,8	0,7	233
<i>dont inter-âge</i>	80,2	3,8	47	0,0	0,0	
Prof. libérales, commerçants, artisans	34,5	3,1	90	0,8	0,2	215
Total général	348,1	47,3	136	14,2	1,8	125

(suite)	CNAM (1)			Total		
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	14,7	2,7	184	126,8	12,6	100
Crédit individuel de formation	0,1	0,0	330	13,6	4,2	306
Sous contrat de professionnalisation	1,0	0,2	183	13,9	7,1	509
Total salariés	15,7	2,9	185	154,3	23,9	155
Demandeurs d'emploi	7,1	1,6	231	45,9	11,5	250
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	2,9	0,7	244	31,5	7,6	242
Particuliers inscrits à leur initiative	60,8	10,4	171	210,3	25,4	121
<i>dont inter-âge</i>	0,0	0,0		80,2	3,8	47
Prof. libérales, commerçants, artisans	2,3	0,3	135	37,6	3,6	95
Total général	85,9	15,3	178	448,2	64,3	144

(1) Voir « Champ » dans la rubrique « Définitions ».

[2] Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2009 (millions d'euros)

(France métropolitaine + DOM + COM)

	Universités, INP et UT (1)	Part (%)	Grands établissements et écoles (1)	Total	CNAM (1)	Total avec CNAM	Part (%)
Entreprises							
Pour la formation des salariés	62,2	27,3	7,4	69,6	35,3	104,9	29,2
Pour la formation des travailleurs privés d'emploi	0,4	0,2	0,1	0,4	0,1	0,4	0,1
Total entreprises	62,6	27,5	7,5	70,1	35,4	105,4	29,3
Organismes collecteurs des fonds (OPCA)	40,4	17,7	2,3	42,6	5,2	47,8	13,3
Contrats avec particuliers	49,6	21,8	3,1	52,7	15,0	67,7	18,8
Contrats des stagiaires	4,4	1,9	0,7	5,0	2,5	7,6	2,1
Total particuliers et stagiaires	54,0	23,7	3,7	57,7	17,5	75,3	21,0
Ensemble des fonds privés	157,0	69,0	13,4	170,4	58,1	228,4	63,6
Pouvoirs publics : État et collectivités territoriales							
Pour la formation de leurs agents	12,1	5,3	3,1	15,2	1,0	16,2	4,5
Pour la formation de publics spécifiques							
- des instances européennes	1,5	0,7	0,9	2,4	1,0	3,4	0,9
- de l'État	3,9	1,7	0,2	4,1	8,0	12,1	3,4
- des régions	32,3	14,2	0,7	33,1	29,0	62,1	17,3
- Pôle Emploi	0,5	0,2	0,1	0,7	1,4	2,1	0,6
Autres ressources publiques	4,3	1,9	0,1	4,4	2,4	6,8	1,9
Ensemble des fonds publics	54,7	24,0	5,2	59,9	42,7	102,6	28,6
Autres organismes de formation	9,2	4,0	2,7	11,9	2,8	14,7	4,1
Autres ressources de la formation continue	6,8	3,0	2,5	5,5	4,2	13,5	3,8
Total général	227,6	100,0	23,8	251,5	107,7	359,2	100,0

(1) Voir « Champ » dans la rubrique « Définitions ».